

COMM'UNE INFO

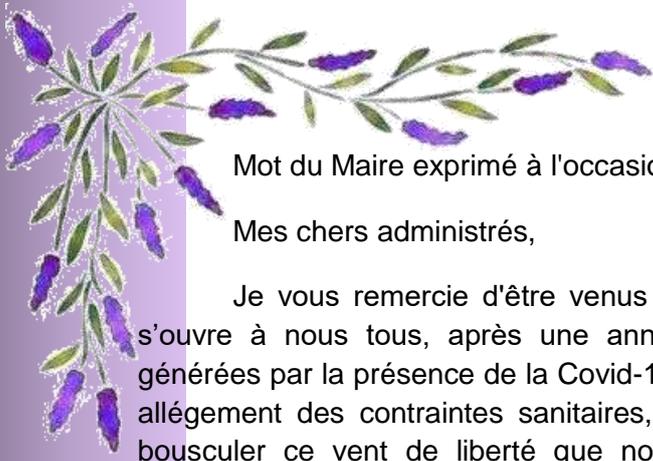
SALIGNAC

ETE 2021



Photographie du champ de lavandin
par Mr Roger FONTIN

Photographies des papillons et de l'abeille
par Mme Angélique EULOGE



Mot du Maire exprimé à l'occasion de l'apéritif offert à la population de Salignac,

Mes chers administrés,

Je vous remercie d'être venus si nombreux. Enfin, la période des vacances d'été s'ouvre à nous tous, après une année bien difficile liée à l'ensemble des contraintes générées par la présence de la Covid-19. De plus depuis la fin juin nous avons eu droit à un allègement des contraintes sanitaires, mais de nouveau un variant très contagieux vient bousculer ce vent de liberté que nous attendions tous, le Pass sanitaire va devenir obligatoire. En attendant, pendant un petit moment, apprécions le bonheur de se retrouver réunis pour lever le verre de l'amitié ! Je profite de cela pour adresser mes remerciements tout aussi sincères en direction de l'ensemble du Personnel Communal, qui contribue à la bonne marche de notre commune et de tous nos projets.

Je remercie l'engagement de l'ensemble de mon Conseil Municipal qui a la volonté principale de poursuivre nos projets afin d'améliorer et de conserver le patrimoine communal. Déjà un an de mandat, nous savons que nous avons encore de nombreuses missions à réaliser et je veux vous garantir de ma mobilisation, notamment la réfection du bâtiment communal en incluant une bibliothèque. Le projet de rénovation des ouvertures de l'église St Clément, sécuriser le chemin des cèdres et limiter la vitesse, pour tous ces projets les demandes de subventions ont été accordées. La Pose de radars pédagogique sur la Route Départementale n°4, nous essayons de trouver un moyen qui ferait prendre conscience à certains automobilistes de leur vitesse excessive, nous avons interpellé à ce sujet le Département qui selon la réglementation en vigueur nous a répondu qu'il est dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit. Je remercie les Associations du village, l'ensemble des membres du Foyer Rural qui anime le village, dernièrement la séance de cinéma a été appréciée, je remercie également les membres de l'Association des parents d'élèves "Vivre avec l'école" qui avec l'aide de Cécile Martineau Conseillère Municipale ont mis en place un Pédibus, bravo pour cette initiative qui par ce principe réunit toutes les générations et diminue le nombre de voitures stationnant le matin devant l'école, améliorant ainsi la sécurité aux abords de l'école, merci aux parents aux enfants et aux bénévoles. Notre antenne sapin qui est partiellement en service depuis le mois d'avril, va être bientôt raccordée à la fibre, le projet devrait être finalisé d'ici la fin du mois de juillet, nous sommes une des rare commune à posséder ce modèle qui couvre toute la zone blanche de la vallée du Rieu et qui s'intègre très bien au paysage. Je vais finir par nos commerces, notre Camping étoilé qui fait la joie de nos vacanciers, le marché estival hebdomadaire se tiendra chaque mercredi jusqu'à début septembre, la paléo galerie qui a repris ses activités le 02 juillet et le restaurant qui rouvrira ses portes d'ici une vingtaine de jours, Virginie et Marcos les nouveaux gérants vous y accueilleront chaleureusement. Je voulais remercier aussi puisque j'y suis particulièrement sensible, les conjoints des Conseillers Municipaux car c'est vrai les réunions sont souvent à rallonge et le travail de la Mairie prend du temps.

Je vous souhaite un très bel été, de pouvoir profiter pleinement ! Tout en restant prudent, et en faisant attention à vous et à vos proches.

Angélique Euloge



RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE SALIGNAC

1050 Route du Village – 04290 Salignac

Horaires d'ouverture :

les lundi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

le mardi de 13H30 à 17H00.

Téléphone : 04.92.61.31.28

Adresse mail : salignachp@orange.fr

Panneaux d'affichages et site internet

Des informations et messages publics sont à votre disposition sur les divers tableaux d'affichage (quartier des Gilotières, quartier de Sens, à côté de la Mairie) et sur le site internet de la mairie www.salignac04.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

JABRON LURE VANÇON DURANCE

110 Rue de l'école – 04290 Salignac

Horaires d'ouverture :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone : 04.92.34.46.75

Adresse mail : secretariat@ccjlvd.fr

Rappel : les ordures ménagères et l'éclairage public sont les compétences de la Communauté des Communes.

SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES

(EAU POTABLE)

La Girale – 04200 Entrepierrres

Horaires d'ouverture : le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone secrétariat : 09.62.12.65.45

Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30 **uniquement en cas de problème technique**

Adresse mail : sivusalignacentrepierres@orange.fr
à privilégier

ASA D'IRRIGATION

Zone du Parc d'Activité – 23 Allée des Genêts – Bureau 1
Bât. 23 – 04200 SISTERON

Horaires d'ouverture : le mardi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone : 04.92.31.35.25

Adresse mail : asasalignacentrepierres@orange.fr

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé à proximité du panneau d'affichage communal sur le côté de la halle située sur la place de l'école coté Mairie

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC

Une Maison de Service au Public située à Sisteron 26 rue des Arcades, accueille tous publics, renseigne et oriente sur les thèmes de l'emploi, la formation, le logement, la santé, la retraite, les impôts, etc...

Uniquement sur rendez-vous - N° tél : 04 92 32 15 69 pour prise de rendez-vous

Permanences : lundi – mardi – jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

mercredi – vendredi de 9 h à 12 h

Etat civil

MARIAGE

Pauline POIROUX et Thomas JEANSELME mariés le 3 juillet 2021 à Salignac. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.



LES NUMEROS D'URGENCE

Police secours: 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Hôpital de Sisteron :

04 92 33 70 00

Gendarmerie Château-Arnoux :

04 92 64 00 02

OBJETS ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons que ce service est réservé aux habitants de la Commune de Salignac. Cette collecte est réservée aux encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme **et qui ne doivent en aucun cas être déposés à la collecte des ordures ménagères.**

Sont acceptés : les appareils électroménagers de grand format (cuisinière, réfrigérateur, lave-linge...) le mobilier de grand format (fauteuil, divan,...)

Ils font l'objet d'une collecte en porte à porte sur inscription préalable auprès du secrétariat de la Mairie de Salignac au moins 24h avant le jour de collecte. Téléphone mairie de Salignac 04.92.61.31.28.

Vendredi 20 Août 2021
Vendredi 22 Octobre 2021
Vendredi 17 Décembre 2021



Le dépôt de ces appareils est gratuit pour les usagers, **mais est payant pour la mairie et donc via les impôts des administrés** : le coût pour l'année 2020 s'élève à 529,98 € et pour le 1er trimestre 2021 à 242.36€.

DECHETS VERTS



Le petit camion de la Mairie est mis à la disposition des habitants du village pour y déposer les déchets verts. Il est installé le vendredi soir et récupéré le lundi matin.

JUILLET 2021
3 & 4 Juillet : 4 Chemins Vallée Du Rieu
10 & 11 Juillet : Chemin Des Chênes
17 & 18 Juillet : Place Hlm Le Mardaric
24 & 25 Juillet : Chemin Des Châtaigniers
AOUT 2021
31 Juillet & 1er Aout : Quartier Sens
7 & 8 Aout : 4 Chemins Vallée Du Rieu
14 & 15 Aout : Chemin Des Chênes
21 & 22 Aout : Place Hlm Le Mardaric
28 & 29 Août : Chemin Des Châtaigniers
SEPTEMBRE 2021
4 & 5 Septembre : Quartier Sens
11 & 12 Septembre : 4 Chemins Vallée Du Rieu
18 & 19 Septembre : Chemin Des Chênes
25 & 26 Septembre : Place Hlm Le Mardaric
OCTOBRE 2021
2 & 3 Octobre : Chemin Des Châtaigniers
9 & 10 Octobre : Quartier Sens
16 & 17 Octobre : 4 Chemins Vallée Du Rieu
23 & 24 Octobre : Chemin Des Chênes
30 & 31 Octobre : Place Hlm Le Mardaric

LE RECENSEMENT MILITAIRE



Tout jeune français qui atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser, entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit cette date.

Le recensement permet à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

La démarche peut être effectuée en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> ou auprès de la Mairie de domicile avec sa carte d'identité, le

AIDE FINANCIERE POUR LES ENFANTS CONCERNANT LE SPORT :

Pour encourager la reprise du sport Le Président de la République a annoncé le 19 mai la mise en place d'un nouveau Pass'Sport. Cette allocation de rentrée sportive d'un montant de 50€ permettra de financer l'inscription dans un club sportif à la rentrée 2021 : il s'adresse aux familles percevant l'allocation de rentrée scolaire. Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Les inscriptions au registre est facultative, elles se font par écrit via une fiche disponible en mairie par la personne ou son représentant.

Les personnes pouvant s'inscrire dans ce registre sont :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

FOYER RURAL

En ce qui concerne la reprise des activités pour l'année 2021 - 2022 : Carte RCIA obligatoire même pour une séance, celle-ci est annuelle au prix de 15€ et est valable pour tous les Foyers Ruraux.

Nouveautés :

- Initiation Zumba à partir de 16 ans avec RICHAUD Fabien les mercredis soir de 20h15 à 21h15. Début le mercredi 6 octobre - 4€ la séance

- Yoga Vinyasa avec Sarah les mardis soirs de 19h à 20h15. Début le mardi 7 septembre - 15€ la séance ou 45€ les 4 cours. Sa page Facebook @AimeetRespire

- Changement de Chef de Chœur pour la Chorale : Zelia, qui est de Salignac, les mardis soirs de 20h30 à 22h. Reprise le mardi 14 septembre - 50€ l'année

Nos 3 animateurs fidèles :

- Sophrologie avec Marc MARTIN les lundis soirs de 18h à 19h. Reprise le lundi 27 septembre - 57€ le trimestre

- Théâtre avec Hubert de Pourquery les mercredis et jeudis. Reprise le jeudi 2 septembre - Cours gratuit

- Randonnée avec Patrick MARIN - 2 dimanches par mois (voir planning sur le site du foyer). Reprise le dimanche 19 septembre - 6€ la journée ou 27€ le trimestre

A notre grande désolation, nous n'avons plus de gymnastique, plus d'animateurs disponibles. Donc arrêt de cette activité pour le moment.

Le Foyer Rural était resté en "standby" avec la pandémie du COVID malgré nous, d'où l'arrêt des manifestations et des activités.

La dernière manifestation était le vide grenier du dimanche 6 septembre 2020 au profit de "la ligue du cancer".

Nous avons organisé le samedi 3 juillet, pour redémarrer, un petit marché d'été toute la journée (Vu que 2 fêtes des plantes avaient été annulées) 13 Exposants étaient présents. Un petit panache comprenant de l'artisanat et autre: peintre, horloger, bijoux, jouets en bois, chapeaux, pralines, roule ta glace, ferronnerie, du fait main... Le beau temps était de la partie. Merci aux exposants d'avoir joué le jeu avec leur présence. Très peu de visiteurs sont venus, dommage. On a enchaîné le samedi 10 juillet, en nocturne, CINEMA EN PLEIN AIR. Séance gratuite : "Le sens de la fête" (Jean Pierre

BACRI de 2017). A cette occasion les spectateurs ont utilisé les gradins. Pop-corn et glaces ont eu du succès. Soirée réussie. Merci à toutes les personnes qui sont venues.



Après les vacances d'été, on continuera avec une soirée théâtre en extérieur : Cyrano de Bergerac.

Celle-ci se fera sur les gradins pour le public, le vendredi 10 septembre à 21h - Entrée au chapeau. S'il fait mauvais temps, elle aura lieu dans la salle polyvalente.

Nous clôturerons septembre avec un vide grenier et marché artisanal le samedi 11 septembre de 10h à 18h.

Bon été à tous et surtout prenez soin de vous. A bientôt !

LE CCAS

La reprise des activités des « couturières » s'est faite dans la bonne humeur le jeudi 3 juin autour d'un café et un repas a été pris en commun le jeudi 24 juin pour clôturer cette année.

LE PALEO SHOW

Voyage poétique au milieu des dinosaures d'il y a 100 millions d'années.

Tous les mercredis et vendredis du mois de juillet à 19h30

UNIQUEMENT sur réservation

0752769785

Avec Pablo Fernandez comédien et ingénieur lumières et Zélia Rault musicienne clown



Photo prise lors du premier spectacle à l'occasion de la réouverture de la Paléogalerie le 2 juillet 2021

MARCHE ESTIVAL

Le marché du mercredi attendu par tous les habitants de la commune a repris le 23 juin. Tous les mercredis à partir de 18 heures, les Salignacaises et Salignacais peuvent retrouver les commerçants pour faire leurs achats (fruits – légumes – fromages – pain – miel – conserves – glaces – épicerie fine – traiteur : plats à emporter...) et c'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges.

Petit Louis anime les soirées tout comme l'année dernière.

Démonstrations de Flamenco sur la place du marché les 7 juillet, 4 et 25 août.

Mais attention, nous continuons à adopter les gestes barrières sur la place du marché afin que ce rendez-vous perdure toute la saison estivale.

LE BAR – RESTAURANT

Le Bar-Restaurant de Salignac a été repris par Virginie et Marcos, il se nommera «Le Londrina» l'ouverture est prévu le 7 août 2021



TOITURE ECOLE :

Des travaux ont dû être effectués sur la toiture de l'école au niveau de la verrière par une entreprise de la Commune.

PONT DE ST MARTIN

Des travaux sont prévus au pont de St Martin entre le 15 octobre et le 15 novembre 2021 (environ, afin d'occasionner le moins de gêne possible, d'un commun accord entre les parties). Une réunion publique a eu lieu le 2 juin 2021 avec la Direction Départementale Territoriale, Mrs SCHOT et GAUBERT ont pu répondre aux questions et inquiétudes des riverains.

PEINTURE ABRIBUS



BUNGALOW



Un bungalow aménagé en bureau et douche a été installé à la station d'épuration du quartier La Treille afin de respecter les normes du code du travail.

INTERVENTION RD 4

(ligne droite du Camping au Borny)

Des demandes auprès du département pour limiter la vitesse sur la Route Départementale 4 au niveau du quartier des Gilotères, n'ayant pas abouties (passage piéton, dispositif de ralentissement et limitation à 50 km/h) la commune va installer deux radars pédagogiques dans chaque sens de circulation sur ce secteur de route.

DESCENTE LA ROUTE DE LA CHAPELLE

Comblement du caniveau afin de sécuriser la circulation.



ACQUISITION D'UN TERRAIN

La Commune a acquis un terrain situé à gauche de la montée de la route de la Chapelle parcelle n° ZE 191 d'une surface de 18a 94ca. Dans le but de conserver le patrimoine communal du Vieux Village.

TONDEUSE

La tondeuse de la Commune devenait vétuste (18 ans) et demandait des réparations importantes, la Municipalité a décidé de la changer. Une subvention Fodac (fonds départemental d'appui aux communes) a été sollicitée pour cet l'achat.



PEINTURE DES BOISERIES DE L'ECOLE

Entretien des locaux pendant les vacances scolaires.



REGLES DE VIE COMMUNALES :



Vol de jardinières sur la Charrette

A l'entrée du village une charrette a été posée, des jardinières, pots de fleurs ont été mis en décoration, malheureusement 4 jardinières ont été volées, et n'ont pas été remplacées, heureusement des petites mains courageuses sont venues décorer de bouquets de lavandin et de blé notre jolie Charette.

Il est recommandé de tenir les chiens en laisse

Nous avons constaté que les personnes qui ont un ou deux chiens les promènent sans laisse, il faut rappeler aux termes de l'article 1385 du code civil que tout animal domestique doit être surveillé par son maître, il en est responsable.

Collecte nature :

Une journée collecte nature est prévue au cours du mois de septembre. Les membres du Conseil Municipal et des bénévoles seront conviés à récupérer les masques, bouteilles plastiques et autres objets polluants qui se trouvent sur les accotements de la voie publique et dans la nature.

STOP aux 4 Chemins

A plusieurs reprises des conducteurs ont tendance à ne pas respecter le STOP situé aux croisements des quatre chemins. Nous rappelons que ce carrefour est dangereux et nous vous invitons à respecter le code de la route pour la sécurité de tous.

Chemin du Cèdre :

Ce chemin relativement large pose plusieurs problèmes :

Stationnement : de nombreux véhicules sont stationnés devant les habitations sur la voie. Ceci entraîne une insécurité principalement pour la circulation piétonne et notamment depuis la mise en place du Pédibus Salignacais. Un courrier a été adressé à tous les propriétaires présents sur cette voie pour les sensibiliser à ce problème et leur demander de garer leur(s) véhicule(s) dans leur propriété.

LES ARBRES DE MES VOISINS

- Les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur (généralement des arbustes) ne peuvent être plantées à moins de 50 cm du fonds voisin.

- Les plantations pouvant dépasser 2 mètres de hauteur (généralement des arbres de haute tige) ne peuvent être plantées à moins de 2 mètres du fonds voisin.

Cette distance se calcule à partir de l'axe du tronc et non du bord extérieur de celui-ci. La hauteur se mesure du pied de l'arbre à son sommet.

Le code civil prévoit une prescription trentenaire, ce qui signifie que, passé 30 ans le voisin ne peut plus se plaindre de la distance d'implantation d'un arbre. Ce délai débute à partir de la plantation des végétaux pour ce qui concerne les plantations inférieures à 2m et du moment où l'arbre atteint les 2m de hauteur pour les autres cas.

Il existe une obligation d'élagage. Le voisin de la parcelle arborée peut tailler de son côté et récupérer les fruits de cet arbre tombés sur son fonds. Il dispose d'une action contraignant son voisin à couper les branches dépassant sur sa parcelle. Cette demande est adressée au propriétaire de la parcelle voisine en courrier recommandé (même s'il n'y a jamais meilleure solution que de discuter intelligemment entre voisins et de demander à l'amiable). En cas d'inaction, il sera nécessaire de saisir le juge judiciaire et l'assistance juridique des contrats d'assurance « habitation » des personnes concernées.

Tout dégât occasionné par l'arbre au fonds voisin relève de la responsabilité du propriétaire de la parcelle quelle que soit la distance d'implantation de l'arbre.

RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Réunion du 22 juin 2021 avec Mr Buyschaert, Inspecteur de Circonscription à l'école d'Entrepierres

Etaient Présents : Mr l'Inspecteur de Circonscription Mr Buyschaert, les Elus de la Commune d'Entrepierres et Salignac ainsi que la Commission Ecole Périscolaire de Salignac
Le Point a été fait sur les effectifs en prévision pour la rentrée scolaire de 2021/2022

Les trois enseignantes de l'école de Salignac : Masson Sylvie, Déprés Brigitte, Céline qui a annoncé son retour à temps complet.

Il a été ajouté que les enfants nés en 2018 seront accueillis en maternelle.

Les élus ont demandé de prendre en compte les enfants nés début janvier et février 2019 en argumentant que ces quelques enfants (3 ou 4 au total) ont besoin d'une socialisation collective sachant que l'effectif prévu pour cette rentrée était bien moindre que l'année passée.

L'équipe enseignante de la maternelle a été défavorable à cette demande ainsi que la Conseillère Pédagogique. Cependant, avec notre insistance, elles semblent prêtes à étudier cette demande (pour ces quelques enfants nés en début d'année 2019), en fonction de l'effectif réel de la rentrée. Les parents des enfants nés en début d'année 2019, ne doivent pas hésiter à faire inscrire leur enfant auprès de l'école d'Entrepierres dès la rentrée de septembre.

Suite à des dégradations survenues à l'école de Salignac, il a été demandé à Mr l'Inspecteur qui devait assurer la charge de ces réparations?

Sa réponse étant : « que les mairies devaient en assurer les réparations et qu'il était recommandé de solliciter les parents de l'enfant (responsable) pour faire jouer leur assurance en vue du remboursement du coût subi. ».

L'ECOLE

Le 25 juin les enseignantes et les enfants ont clôturé l'année scolaire en chansons.



CANTINE SCOLAIRE

Suite à la publication de l'appel d'offre, nous avons réceptionné deux dossiers qui ont été analysés selon les critères prédéfinis en conseil municipal. La commission communale d'appel d'offre réunie le 29 juin 2021 a sélectionné l'entreprise Chez Marc (prestataire actuel) de Peyruis. Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité.

Prix d'un repas 4,15 € TTC (prix actuel 4,06€).

PERISCOLAIRE

En prévision de la prochaine rentrée des classes, nous vous communiquons ces quelques informations :

Les inscriptions à la cantine de Salignac, les inscriptions à la cantine d'Entrepierres, les inscriptions à la garderie périscolaire de Salignac, seront prises par Nadine Gargano à la garderie de Salignac.

Contact : 04 92 61 06 82

07 83 38 00 17

garderiecantine@gmail.com

Les permanences seront tenues pour ces inscriptions aux dates suivantes :

- LUNDI 30 et MARDI 31 AOUT 2021

de 08H00 à 12H00

et de 14H00 à 18H30

- MERCREDI 1er SEPTEMBRE 2021

de 8h30 à 11h30

Les inscriptions et les paiements sont pris à l'avance au mois.

Aucun enfant ne pourra être accueilli à la cantine si ces formalités n'ont pas été accomplies.

Nous disposons d'une régie de recettes pour l'encaissement qui nous interdit le paiement après service. Nous sommes toujours contraints au respect de cette obligation comptable.

Merci de respecter les consignes données pour le meilleur rendu du service à vos enfants.

LE PEDIBUS DE SALIGNAC

Association « Vivre Avec L'Ecole »

Des nouvelles du Pédibus.



C'est un franc succès pour cette initiative. Si celui-ci a débuté avec un groupe de 6 enfants, très vite nous avons eu le plaisir d'accueillir 17 inscriptions ce qui faisait que chaque jour il y avait entre 11 et 14 écoliers présents pour faire la route du Pédibus. Non seulement les enfants étaient de plus en plus nombreux au fil des jours, mais les bénévoles n'ont pas démerité car eux aussi étaient nombreux à encadrer les écoliers (une vingtaine de bénévoles).

Les objectifs visés par cette démarche ont été largement atteints :

- Moins de voitures aux abords de l'école le matin,
- De l'exercice physique pour les écoliers avant de rentrer en classe,
- Une sensibilisation à la sécurité routière dès le plus jeune âge,
- Une convivialité et de la bonne humeur entre enfants et bénévoles,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Pour les adultes encadrants, c'est la pratique d'une activité physique en faveur d'une action utile.

La seule difficulté rencontrée est le poids des cartables ; pour y remédier, nous avons mis en place une remorque tractée par un vélo. Nous remercions les personnes qui nous les ont prêtés. Mais jusqu'à 14 cartables, la remorque s'est vite avérée trop petite.

D'ores et déjà, pour la rentrée prochaine, nous sommes à la recherche de dons pour financer l'achat d'une remorque plus grande et plus stable pour le transport des cartables. Et comme plusieurs bénévoles sont dotés d'un vélo à assistance électrique, ce sera plus facile et permettra une rotation pour le transport. Cet achat devrait se situer entre 400 et 500 €, nous sommes en attente du devis.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque à l'ordre de l'Association « Vivre Avec L'Ecole », Mairie – 1050 Route Village -04290 SALIGNAC. (Dans le prochain bulletin, nous vous ferons une photo de notre investissement).

Un pique-nique tiré du sac a eu lieu le dernier jour de classe afin de clôturer la première période de cette belle aventure.



Le Pédibus reprendra la route dès la rentrée des classes en septembre. Les familles intéressées peuvent contacter pour inscrire leur(s) enfant(s) : Cécile MARTINEAU : par SMS au 06.74.85.12.71. ou par mail : jlouis.martineau@orange.fr

Les membres de l'Association « Vivre Avec L'Ecole » sont à votre écoute pour toutes propositions et suggestions afin d'améliorer cette démarche.

LES PAYSANS DU VILLAGE DE SALIGNAC :



ESCLANGON Gilles – Culture de céréales et fourrage

EARL ALDEMON – Rémy et Julien EULOGE – Producteurs de plantes aromatiques : essence de lavandin, thym, estragon, producteur pommes Bio, culture céréales et fourrages

LOMBARD Ludovic – Producteur de fruits et légumes, présent sur les marchés de Sisteron les mercredis et samedis et sur le marché estival du mercredi soir à Salignac

MAUREL Nicolas – Huile d'olive Bio, Olives de table, Tapenade, Amandes

EARL de PLANUBERT – Martial BAILLE – Culture de fourrage, céréales

LES ASSISTANTES MATERNELLES DU VILLAGE DE SALIGNAC



Brigitte CHABBERT, 908 rte du village, 07 70 66 00 83 / brigitte.chab04@gmail.com

Anne MICHEL, 394 chemin du châtaignier, 04 92 61 13 64 / 06 58 06 45 87

Laalia HEBIDI, 184 chemin des oliviers, 06 52 31 64 24 garde d'enfants le mercredi et vacances scolaires seulement.

Barbara CIFELLI, 247 Chemin du Cèdre, 04 92 68 11 73

LES ARTISANS DU VILLAGE DE SALIGNAC



Thierry LEITZ, Artisan, 06.60.85.25.87, thierryleitz@yahoo.fr

Rolland PEREZ, Artisan Peintre, 06.78.68.91.13, rolland.perez04@gmail.com

SASU DOMENGE Sylvain, tous travaux du bâtiment, 06.98.30.36.25, sasudomengesylvain@yahoo.fr

PROVENCE INTENDANCE, Piscine, réparation entretien rénovation, François NICOLA, 06.87.28.48.09, cg@provence-intendance.com

FAVINI SERVICES, Produits agricoles, locations de bennes, transports, 06.27.76.11.20

SOCIETE ALPINE DES BOIS, débroussaillage, déboisage, broyage, préparation de terrain, élagage, démontage d'arbre, bois de chauffage, 04.92.62.67.58, 06.74.89.17.18, alpinedesbois@orange.fr

MENUISERIE EBENISTERIE GROS, 04.92.35.35.35, 06.70.72.62.69, 06.82.65.20.82, menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr

L'IRIS BLEU, Viviane BRIANÇON, galerie de peinture à Sisteron, Tél : 09.71.38.10.08

LES BELLES LURETTES –location de voitures anciennes
M.HAUFFMAN
07.85.14.72.45
contact@lesbelleslurettes.fr
site www.lesbelleslurettes.fr

SOLIDARITÉ

Un incendie survenu le 13 juillet chez Mme Escuyer surnommée « Mady », Route du Jas du Moine à Salignac, a détruit intégralement son habitation et ses biens.

Une cagnotte en ligne a été ouverte par des administrés du village pour lui venir en aide.

Elle est disponible : Salignac uni pour Mady :

<https://www.leetchi.com:c:salignac-uni-pour-mady?>

Une boîte à don est disponible également à partir du 29 juillet jusqu'au 10 septembre 2021 à la mairie de Salignac.

TERRINE DE POULET AU PIMENT D'ESPELETTE D'EVELYNE



Pour une terrine de 1,2KG à 1,3KG- préparation 10 MN – 2 H

500g de blanc de poulet – 500g de gorge de porc
2,5g de piment d'Espelette en poudre
50g d'oignons
30g de carottes
3 œufs
4cl d'aïgardent(eau de vie de marc de Provence), de cognac ou d'armagnac
30g de petits pois crus
22g de sel
3g de poivre aux 5 baies

Epluchez et hachez les oignons, puis faites-les cuire dans une poêle avec de l'huile d'olive. Pendant qu'ils refroidissent, hachez la viande assez grossièrement –si vous avez un hachoir, utilisez la grille n°10. Coupez les carottes en petits dés.

Mettez tous les ingrédients dans un grand saladier, en respectant assez précisément les dosages. Mettez d'abord la viande, puis les œufs, les oignons, l'aïgardent, les carottes, les petits pois encore congelés ou frais, le sel, le poivre et le piment d'Espelette, puis mélangez le tout.

Garnissez une terrine de crêpe de porc, en laissant dépasser de chaque côté pour ensuite pouvoir recouvrir la préparation. Remplissez la terrine, tassez légèrement et recouvrez avec la crêpe. Faites cuire la terrine au bain-marie, dans un four à 150°C(th.5) pendant 2 heures.

Bon appétit !

« Les carnets de Julie – Julie cuisine la France... chez vous ! » édition Alain Ducasse

Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur le site www.salignac04.fr
Les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.